



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

personnes ayant la charge de handicapés

Question écrite n° 10648

## Texte de la question

Mme Valérie Pécresse attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les difficultés rencontrées par les familles de malades atteints par des pathologies lourdes. Elle rappelle en effet que ces familles - déjà atteintes moralement - manquent cruellement de temps pour, d'une part, apporter des soins quotidiens au malade et d'autre part, gérer les formalités nécessaires à la prise en charge de celui-ci par les différents organismes d'assurance-maladie et de sécurité sociale, tout en conservant une activité professionnelle. Elle note que cette situation peut devenir totalement ingérable lorsque le malade a charge de famille et que sa pathologie nécessite une attention permanente, comme dans le cas de la maladie d'Alzheimer. Elle s'inquiète du faible nombre de centres d'accueil pour les malades atteints de pathologies lourdes, et notamment les malades sujets à des problèmes mentaux (schizophrénie, Alzheimer..). Elle souhaite savoir si des mesures de simplification des procédures administratives préalables à la prise en charge des malades par les organismes sociaux et d'assurance-maladie - tendant vers un « guichet unique » - sont actuellement à l'étude. Elle s'interroge sur la possibilité de créer un « dossier unique », commun aux différents organismes sociaux, qui allégerait et accélérerait les procédures de prise en charge.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Valérie Pécresse](#)

**Circonscription :** Yvelines (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10648

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée le :** 20 janvier 2003, page 313